

Compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2019 du Comité technique du projet REPERE

Étaient présents :

M. Guylain THÉON – DREAL Normandie
M. Arnaud DIARRA – DREAL Normandie
M. Laurent LEMONNIER – DREAL Normandie
M. Christian BLANQUART – SGAR de Normandie
Mme Elise AVENAS - GIP Seine Aval
M. Manuel MUNTONI - GIP Seine Aval
M. Jérôme MORELLE - GIP Seine Aval
Mme Christelle STEINER – parc naturel régional des boucles de la Seine normande
M. Géraud RANVIER – parc naturel régional des boucles de la Seine normande
M. Florian ROZANSKA – parc naturel régional des boucles de la Seine normande
Mme Fanny OLIVIER – agence de l'eau Seine Normandie
M. Antonin GIMARD – Agence française pour la biodiversité
M. Patrick PESQUET – Caux Seine Agglo
Mme Virginie LEROY – Caux Seine Agglo
M. Guillaume FRESNEL – Métropole Rouen Normandie
Mme Emmanuelle MORIN – département de l'Eure
Mme Lucy MORIN – communauté d'agglomération Seine Eure
M. Anthony GESNOUIN – communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle
Mme Sandrine SAMSON – grand port maritime de Rouen
Mme Julie FAVREL – chambre régionale d'agriculture de Normandie
M. Stéphane LEMONNIER – conservatoire des espaces naturels Normandie Seine
M. Christian MICHEL – groupement régional des associations de protection de l'environnement
José GUTIERREZ – carrières et ballastières de Normandie
Etienne FROMENTIN - UNICEM
M. Lucas TEYSSEIRE – comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie
M. Martin BLANPAIN – Maison de l'estuaire
Mme Véronique LECOMTE – syndicat du bassin versant Cailly Aubette Robec

1. Stratégie d'intervention pour la suite du projet

La DREAL Normandie présente les prochaines phases de travail avec les partenaires d'ici l'été 2020, qui doivent permettre d'accompagner les projets qu'ils ont proposés lors des réunions du 26 septembre et du 1^{er} octobre 2019 et d'aboutir à une liste de sites ateliers potentiels à présenter au prochain Comité de pilotage. Il est ainsi prévu 2 moments de rencontres avec les partenaires : en mars et en mai 2020. Ce planning devrait permettre de tenir compte les contraintes des partenaires liées aux élections municipales de mars 2020, notamment dans les processus de choix des sites ateliers potentiels.

La DREAL Normandie mentionne plusieurs sujets en lien avec les travaux menés dans le cadre de REPERE à propos desquels elle a commencé à rechercher des synergies :

- les « sites potentiels de restauration écologique » identifiés par la DREAL Normandie ;
- l'élaboration du prochain SDAGE Seine-Normandie ;
- la révision des DOCOB des sites Natura 2000 de l'estuaire de la Seine ;
- le projet de banque de compensation, lancé dans le cadre de « Territoires d'Industrie » lancé par le SGAR, en lien avec les EPCI de l'estuaire.

Une formation spécifique sur la méthode nationale d'évaluation des fonctionnalités des zones humides (MNEFZH) portée par l'AFB est toujours envisagée avant l'été 2020, dépendant de la disponibilité effective de la version de cette méthode sur les estuaires. Cette méthode diffère avec la méthodologie de l'état initial du projet REPERE, même si les mêmes fonctions sont étudiées. En effet, l'échelle d'étude est différente : REPERE étudie l'estuaire dans sa globalité quand la MNEFZH permet l'étude d'une parcelle.

HAROPA – Port de Rouen fait remarquer que la cohérence devra être assurée entre cette méthode et les travaux scientifiques du GIPSA, afin que la vision d'ensemble proposée par le projet REPERE soit bien en accord avec les exigences réglementaires existantes. Les travaux du groupe de travail réglementaire réuni dans le cadre de REPERE ont permis d'affirmer que cette méthode répond aux exigences de la réglementation. Il est recommandé de l'utiliser pour les projets répondant aux orientations émises par le GIPSA dans le cadre de REPERE.

Le PNRBSN conseille de porter une attention particulière à l'articulation des documents d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) et des résultats du projet REPERE. La DREAL Normandie confirme cette nécessité, et annonce qu'elle a engagé des discussions en interne sur ce sujet, qui suivront au besoin de questionnements précis formulés aux services centraux afin de savoir dans quelles mesures de nouveaux objectifs pourraient être intégrés aux futurs DOCOB.

2. État d'avancement des travaux – volet réglementaire

La DREAL Normandie présente ensuite les résultats de ses travaux concernant plusieurs thématiques :

- l'Évitement et la Réduction ;
- la réalisation d'un bon état initial de l'environnement ;
- la prise en compte des zones humides dans l'estuaire.

Relativement aux mesures d'Évitement, Caux Seine Agglo explique avoir ajouté des règles spécifiques d'évitement sur la zone de Port-Jérôme 2, en plus des mesures effectuées au moment de la planification : celles-ci consistent à préserver systématiquement une partie des terrains à aménager, même si ceux-ci sont bien en zones aménageables. Elles ont été intégrées dans le cahier des charges de la cession des terrains de la ZAC.

Relativement à la réalisation d'un état initial de l'environnement, l'UNICEM fait savoir qu'un guide national sur le sujet spécifique aux activités de carrières a été élaboré très récemment, et sera bientôt diffusé ; il faudra intégrer ces éléments aux fiches REPERE.

Pour répondre à l'interrogation du CEN, la DREAL Normandie confirme que les corridors et réservoirs écologiques du SRCE sont bien pris en compte dans la méthode d'établissement de l'état initial proposée, dans la phase de bio-évaluation. La bio-évaluation est la méthode d'évaluation de l'importance d'un enjeu écologique en fonction de différents paramètres.

Concernant la définition réglementaire des zones humides, il est rappelé que la définition actuelle considère que les critères pédologiques et botanique sont **alternatifs** et non plus cumulatifs. C'est-à-dire qu'un seul des deux critères de définition permet de classer un secteur comme « zone humide » au sens de la réglementation.

3. État d'avancement des travaux – volet scientifique

L'équipe scientifique pilotée par le GIP Seine-Aval présente ensuite les avancées de ses travaux :

- finalisation du diagnostic concernant la fonction d'habitat de l'avifaune ;
- finalisation du diagnostic concernant les fonctions liées aux cycles biogéochimiques et à la productivité primaire de l'estuaire de la Seine ;
- présentation d'exemples de projets de restauration relativement aux 3 fonctionnalités étudiées.

Plusieurs exemples de projets de restauration montrent le lien qui peut être fait entre la restauration des milieux humides connectés à l'estuaire et la prévention des inondations. Cela est particulièrement intéressant puisque la compétence GEMAPI, confiée aux collectivités permet de traiter ces deux sujets de manière couplée.

Concernant les solutions de radeaux végétalisés, le CEN et la MRN font remarquer qu'il convient de bien choisir les espèces végétales à placer sur les radeaux et à dimensionner leur entretien dès la conception de la mesure, sous peine de les voir colonisés par des espèces envahissantes. La MRN ajoute qu'elle voit un potentiel à ces projets, qui nécessite de mener correctement le suivi écologique en phase de test afin d'être confirmé.

HAROPA – Port de Rouen souhaiterait être informé des coûts des projets présentés concernant l'ichtyofaune. Il indique également qu'il serait intéressant de travailler sur les suivis écologiques des sites écologiques de Lillebonne et de Sahurs pour en ressortir un retour d'expérience sur de telles mesures. Le GIPSA confirme et souligne même que ces suivis pourraient être coordonnés avec ceux de l'estuaire en ce qui concerne le volet avifaune.

Pour répondre à la question du département de l'Eure, le GIPSA précise qu'il est possible techniquement de calculer la productivité primaire des différents milieux de l'estuaire, mais que déterminer les niveaux effectifs demande une étude au cas par cas, les conditions locales influant grandement.

La Maison de l'Estuaire s'interroge sur la prise en compte des apports de fertilisants dans les calculs relatifs au pouvoir de dénitrification. Le GIPSA répond que c'est l'équilibre entre apports et pouvoir de dénitrification de l'estuaire qui est mesuré dans cette étude, intégrant donc de fait les apports même s'ils ne sont pas quantifiés. Une étude spécifique sur les apports liés aux fertilisants, comme cela a été fait en amont de Poses, apporterait des informations supplémentaires sur cette fonctionnalité. Pour répondre à un questionnement du PNRBSN, le GIPSA rajoute que les apports des affluents sont bien pris en compte dans cette analyse, mais que là encore, connaître les quantités apportées nécessiterait une étude complémentaire. Le résultat de l'étude montre que le pouvoir dénitrifiant de l'estuaire est équivalent aux apports intra-estuariens, ce qui ne permet pas l'épuration des apports de l'amont.

Concernant les analyses à propos de l'avifaune, HAROPA – Port de Rouen demande si une prise en compte particulière des espèces des milieux secs silicicoles est prévue, en raison du fait qu'elles font l'objet de réglementations spécifiques et sont très présentes sur l'estuaire. La DREAL Normandie et le GIPSA expliquent que leur prise en compte doit plutôt être effectuée au niveau régional puis intégrée aux travaux REPERE.

L'AFB s'interroge sur la prise en compte du niveau de vulnérabilité des espèces à des échelles plus larges que l'estuaire. Le GIPSA explique que les analyses sont effectuées des groupes d'espèces de l'estuaire de la Seine qui présentent des similitudes en termes d'habitats, ce qui permet de dégager des orientations par grands secteurs en fonction des tendances d'évolution. La nécessité de mettre les résultats observés à l'échelle de l'estuaire en perspective avec des résultats à une échelle plus large est utile mais fait apparaître plusieurs biais pour différentes

raisons. La méthodologie de travail de REPERE pour l'avifaune est discutée au sein de l'Observatoire de l'avifaune, dont les comités de pilotage rassemblent les experts de l'avifaune et les partenaires intéressés.

Par ailleurs, il est obligatoire et indispensable dans l'état initial d'un projet d'identifier précisément les niveaux de présence relativement à leur vulnérabilité au niveau européen voire mondial : c'est la bio-évaluation.

4. Informations diverses

Une étude a montré que les zones bénéficiant d'un projet de restauration restent environ 25 % moins fonctionnelles que les zones non-impactées.

Conclusion :

Le projet REPERE rentre dans une phase importante. Les six prochains mois doivent permettre de traiter plusieurs sujets. Notamment, il faudra mener une réflexion sur les pratiques agricoles avec la chambre d'agriculture, travailler sur un focus faune/flore dans l'état initial, arrêter les priorités de restauration de l'estuaire de la Seine et étudier le principe d'équivalence fonctionnelle.

Il sera également nécessaire de choisir et lancer les réflexions sur les sites ateliers de la restauration écologiques de l'estuaire de la Seine.

Un séminaire sera organisé au début de l'été 2020 pour partager les résultats.